

## PROCES-VERBAL

### SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Par lettre en date du 12 Novembre 2021, le Conseil Municipal a été convoqué, en séance ordinaire, à la Mairie du Blanc, pour le Lundi 22 Novembre 2021 à 19h00, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1 Approbation séance de conseil municipal du 19 octobre 2021
- 2 Désignation secrétaire de séance
- 3 Tarification des services
- 4 Actualisation du linéaire de la voirie communale
- 5 Convention d'occupation temporaire du domaine public
- 6 Convention de partenariat cinéma
- 7 Convention de partenariat écomusée
- 8 Convention de mise à disposition de personnel
- 9 Convention de prestation de service
- 10 Acceptation legs
- 11 Décision modificative budgétaire
- 12 Modification du tableau des effectifs
- 13 Informations diverses
- 14 Temps de parole donné à l'opposition

---

Le Maire de la ville du Blanc certifie que le compte-rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L2122.25 du Code général des Collectivités territoriales, le 26 novembre 2021.

---

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L2121.7, L2121.9, L2121.12, du Code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil municipal.

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la ville du Blanc, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LHERPINIERE Gilles, Maire.

---

**Etaient présents** : Gilles Lherpinière, Nathalie Corbeau, Jérôme Perrin, Thibault Duval, Maryline Tanchoux, Jean-Claude Prauly, Corinne Comelli, Stéphane Caillaud, Christine Champion, Catherine Bricheteau, Pascal Roy, Stéphane Rivière, Sandrine Perot, Delphine Hereau, Anne Gié, Anne Maurin, Marie-France Pruvost, Patrice Cron, Amélie Dumans, Marie Grangeneuve.

**Absents excusés** : Nathalie Tixier (pouvoir donné à Gilles Lherpinière), Franck Pacault (pouvoir donné à Jérôme Perrin), Thierry Comelli (pouvoir donné à Corinne Comelli), Marc Rodet (pouvoir donné à Stéphane Rivière), Laëtitia Brunet (pouvoir donné à Nathalie Corbeau), Sandrine Dul (pouvoir donné à Thibault Duval), Emilie Brunet (pouvoir donné à Stéphane Caillaud).

---

## **1 – APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021**

*L'Assemblée unanime a approuvé* le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 19 octobre 2021.

## **2 – DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Anne MAURIN a été désigné secrétaire de séance.

## **3 – TARIFICATION DES SERVICES**

*L'Assemblée par 24 voix pour et 3 abstentions* (Mmes DUMANS-PRUVOST et M. CRON) *adopte* les tarifs des services municipaux pour l'année 2022 :

<b><u>1- Droits de place</u></b>	<b>2022</b>
Concession de perception des droits de place	12 800,00 €

<b><u>2- Encaissement droits de place</u></b>	<b>2022</b>
<b>MARCHES - ABONNES</b>	
Commerçants, le mètre linéaire supplémentaire de façade, par séance	0,60 €
Commerçants, minimum de perception jusqu'à 5 mètres linéaires de façade par séance	3,50 €
Branchement électrique	1,10 €
<b>MARCHES - PASSAGERS</b>	
Commerçants, le mètre linéaire supplémentaire de façade, par séance	1,00 €
Commerçants, minimum de perception jusqu'à 5 mètres linéaires de façade par séance	4,00 €
Branchement électrique	1,10 €
<b>FOIRE DE LA SAINT MARTIN avec chèque de réservation</b>	
Commerçants, le mètre linéaire supplémentaire de façade	3,00 €
Commerçants, minimum de perception jusqu'à 4 mètres linéaires de façade	12,00 €
<b>FOIRE DE LA SAINT MARTIN sans chèque de réservation</b>	
Commerçants, le mètre linéaire supplémentaire de façade	3,50 €
Commerçants, minimum de perception jusqu'à 4 mètres linéaires de façade	20,00 €
<b>FETE FORAINE</b>	
Tarif par m <sup>2</sup> et par semaine – Une semaine	1,00 €
Tarif par m <sup>2</sup> et par semaine – Plus d'une semaine	0,80 €
<b>CAMION DE LIVRAISON</b>	
Le forfait par séance	66,00 €

<b><u>3- LOCATION AIRE COUVERTE</u></b>	<b>2022</b>
<b><u>Associations locales :</u></b>	
Animations gratuites	gratuité
Animations payantes	109,00 €

Animations commerciales	226,00 €
Meetings ou réunion publiques	234,50 €
Congrès	gratuité
Foire-exposition du Blanc	gratuité
<b><u>Associations extérieures, particuliers :</u></b>	
A but non commercial	112,00 €
<b><u>Expositions / ventes à caractère commercial :</u></b>	
Tarif pour le premier jour	372,50 €
Tarif par jour supplémentaire	181,00 €
Tarif par semaine Le premier jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit La première journée d'immobilisation suivant la manifestation est gratuite Les locataires devront se conformer à la réglementation générale en matière de publicité et d'enseignes	1 070,00 €

<b>4- LOCATION DE SALLES</b>	<b>2022</b>
<b><u>Salle des fêtes :</u></b>	
Associations locales	gratuité
Entreprises, particuliers, associations extérieures du 15 octobre au 15 mai (nettoyage à la charge de l'utilisateur)	357,50 €
Entreprises, particuliers, associations extérieures du 16 mai au 14 octobre (nettoyage à la charge de l'utilisateur)	229,00 €
<b><u>Salle Carnot :</u></b>	
Associations locales	gratuité
Entreprises, particuliers, associations extérieures du 15 octobre au 15 mai (nettoyage à la charge de l'utilisateur)	156,00 €
Entreprises, particuliers, associations extérieures du 16 mai au 14 octobre (nettoyage à la charge de l'utilisateur)	98,00 €
<b><u>Salle de la Libération :</u></b>	
Associations locales	gratuité
Entreprises, particuliers, associations extérieures du 15 octobre au 15 mai (nettoyage à la charge de l'utilisateur)	80,00 €
Entreprises, particuliers, associations extérieures du 16 mai au 14 octobre (nettoyage à la charge de l'utilisateur)	55,00 €
<b><u>Eglise saint Cyran:</u></b>	275,00 €
<b><u>Maison de la Ville-haute et salle Rabelais :</u></b>	
Associations locales	gratuité
Une salle par jour du 15 octobre au 15 mai	80,00 €
Une salle par jour du 16 mai au 14 octobre	55,00 €
Une salle par heure	22,50 €

<b>5- TARIFICATION CIMETIERES ET COLUMBARIUM</b>	<b>2022</b>
<b><u>Concessions :</u></b>	
Temporaires de 50 ans	459,00 €
Temporaires de 30 ans	270,00 €
Temporaires de 15 ans	120,00 €

Caveau provisoire (forfait)	60,00 €
<b><u>Columbarium :</u></b>	
Location d'une case pour 50 ans	477,00 €
Location d'une case pour 30 ans	279,00 €
Location d'une case pour 15 ans	150,00 €
<b><u>Concessions cinéraires:</u></b>	
Temporaires de 50 ans	267,00 €
Temporaires de 30 ans	144,00 €
Temporaires de 15 ans	69,00 €

<b><u>6- INSTALLATIONS SPORTIVES</u></b>	<b>2022</b>
<b><u>Piste stade vélodrome :</u></b>	
Par club extérieur (forfait annuel pour utilisation suivant planning)	220,00 €
Par club extérieur et pour une seule journée	31,50 €
<b><u>Redevance éclairage stade vélodrome Albert Chichery clubs extérieurs :</u></b>	
Par heure	105,00 €
<b><u>Terrains bords de Creuse :</u></b>	
Par terrain de sport – Clubs extérieurs et pour une journée	36,50 €
<b><u>Piste athlétisme stade des Ménigouttes :</u></b>	
Par jour club extérieur	125,00 €
<b><u>Gymnases municipaux :</u></b>	
Par heure	53,00 €
<b><u>Salle de tennis de table :</u></b>	
Par club extérieur et par heure	26,50 €
<b><u>Dojo :</u></b>	
Par club extérieur et par heure	36,50 €
<b><u>Halle des sports :</u></b>	
Par club extérieur et par heure	36,50 €

<b><u>7- TARIFICATION CAMPING</u></b>	<b>2022</b>
<b><u>PERIODE AVRIL / MAI / JUIN / SEPTEMBRE (OCTOBRE et jusqu'au 15 novembre pour les Mobil-home)</u></b>	
Forfait 2 personnes + tente, caravane simple essieu + voiture, ou camping-car < à 7 m	12,00 €
Forfait randonneur 1 ou 2 personnes + tente	8,00 €
Personne supplémentaire	3,00 €
Enfant de 6 à 12 ans	1,50 €
Enfant de moins de 6 ans	gratuité
Électricité	4,00 €
Animal	1,50 €
Tarif centre aérés, centre de loisirs, colonies de vacances, par personne (à partir	4,50 €

de 9 personnes)	
<b><u>Mobil-home – Catégorie 1</u></b>	
Une semaine	180,00 €
Une nuit	40,00 €
Deux nuits	75,00 €
Trois nuits	100,00 €
<b><u>Mobil-home – Catégorie 2</u></b>	
Une semaine	245,00 €
Une nuit	50,00 €
Deux nuits	90,00 €
Trois nuits	135,00 €
<b><u>Mobil-home – Catégorie 3</u></b>	
Une semaine	285,00 €
Une nuit	65,00 €
Deux nuits	115,00 €
Trois nuits	180,00 €
<b><u>PERIODE JUILLET / AOUT</u></b>	
Forfait 2 personnes + tente, caravane simple essieu + voiture, ou camping-car < à 7 m	13,00 €
Forfait randonneur 1 ou 2 personnes + tente	9,00 €
Personne supplémentaire	3,00 €
Enfant de 6 à 12 ans	1,50 €
Enfant de moins de 6 ans	gratuité
Électricité	4,00 €
Animal	1,50 €
Tarif centres aérés, centres de loisirs, colonies de vacances, par personne (à partir de 9 personnes)	4,50 €
<b><u>Mobil-home – Catégorie 1</u></b>	
Une semaine	220,00 €
Une nuit	50,00 €
Deux nuits	90,00 €
Trois nuits	135,00 €
<b><u>Mobil-home – Catégorie 2</u></b>	
Une semaine	275,00 €
Une nuit	65,00 €
Deux nuits	100,00 €
Trois nuits	155,00 €
<b><u>Mobil-home – Catégorie 3</u></b>	
Une semaine	310,00 €

Une nuit	75,00 €
Deux nuits	125,00 €
Trois nuits	200,00 €
<b>A NOTER QUE S'AJOUTERA A CES TARIFS LA TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE D'UN MONTANT DE 0,30 € PAR NUITEE PAR ADULTE (à partir de 18 ans)</b>	
<b>SERVICES</b>	
Location réfrigérateur	3,00 €
Borne de vidange	2,00 €
Douche	2,00 €
Machine à laver	3,00 €
Location blocs de glace	0,50 €
Garage mort	5,00 €
<b><u>Vélos VTC avril à septembre :</u></b>	
Une heure	5,00 €
La ½ journée	7,00 €
La journée	12,00 €
Week-end (samedi & dimanche)	20,00 €
La semaine (7 jours)	40,00 €
<b><u>Remorque vélo avril à septembre :</u></b>	
La ½ journée	2,50 €
La journée	5,50 €
Week-end (samedi & dimanche)	8,00 €
La semaine (7 jours)	23,00 €
<b><u>Vélos à assistance électrique avril à septembre :</u></b>	
Une heure	7,00 €
La ½ journée	15,00 €
La journée	20,00 €
Week-end (samedi & dimanche)	35,00 €
La semaine (7 jours)	70,00 €
<b><u>Cautions avril à septembre :</u></b>	
Par vélo VTC loué	200,00 €
Par vélo à assistance électrique loué	500,00 €
Par remorque enfant louée	150,00 €

<b>8- TARIFICATION CHATEAU NAILLAC</b>	<b>2022</b>
<b><u>Plein tarif :</u></b>	
Plus de 18 ans	4,50 €
<b><u>Tarif réduit :</u></b>	
Enfant de 7 à 17 ans, groupes scolaires/ centre de loisirs	3,00 €

Opérations type « Invitation au Musée »	3,00 €
Groupes adultes (+ 20 personnes : formation adultes, groupe touristique, stage, découverte, réinsertion...) + passeports culturels.	3,50 €
Familles nombreuses (+ de 5 personnes), étudiants, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi	3,50 €
<b><u>Visites guidées de l'ecomusée</u></b>	50,00 €
<b><u>Visites patrimoine :</u></b>	
Adultes individuels + 18 ans	9,00 €
Enfants individuels (7 à 17 ans)	4,00 €
Atelier famille (enfants + adultes)	9,00 €
Enfants de moins de 10 ans	gratuité
<b><u>Catalogue exposition MOULIN DE LA FILATURE</u></b>	15,00 €
<b><u>Animations scolaires :</u></b>	
A l'ecomusée (par enfant et par animation)	3,10 €
A l'extérieur par ½ journée (par enfant sans fourniture)	4,10 €
A l'extérieur par ½ journée (par enfant avec fourniture)	5,20 €
<b><u>Tarif des interventions de Benoit Huyghe :</u></b>	
Tarif à l'heure	32,00 €
Tarif à la ½ journée	105,00 €
Tarif à la journée	187,00 €
Frais de déplacement au km	0,55 €
<b><u>Animations sculptures à la lune :</u></b>	
Droit de place pour une journée	20,00 €
Droit de place pour deux journée	30,00 €
Caution inscription	50,00 €
<b><u>Gratuité :</u></b>	
Enfants de moins de 7 ans – Journées du Patrimoine – Journées portes ouvertes – Accompagnateur de groupe – Scolaires des communes du PNR Brenne accompagnés par leur Professeur des Écoles.	gratuité
Acceptation des chèques vacances, chèques CLARC de la région Centre Val de Loire, chèques culture, chèques loisirs L'Indre en Berry.	gratuité

<b><u>9- TARIFICATION PISCINE ETE</u></b>	<b>2022</b>
<b><u>Individuels :</u></b>	
Enfants de 0 à 4 ans inclus	gratuité
Enfants de 5 à 10 ans inclus	1,50 €
Enfants de 11 à 17 ans inclus	2,00 €
Plus de 18 ans	3,00 €
<b><u>Cartes d'abonnement de 10 entrées :</u></b>	
Enfants de 5 à 10 ans inclus	10,00 €
Enfants de 11 à 17 ans inclus	13,00 €
Plus de 18 ans	22,50 €
<b><u>Campeurs fréquentant la piscine :</u></b>	
L'entrée à la piscine sera gratuite	gratuité

<b>Groupes séjournant à la base de plein air des Landelles :</b>	gratuité
Gratuité pour les groupes accédant à la piscine après 15h30. Le groupe doit être composé d'au moins 10 personnes avec un encadrement présent. Le responsable devra produire un justificatif de séjour à la base de plein air des Landelles.	gratuité
<b>Tarif groupe :</b>	
Le groupe doit être composé d'au moins 10 personnes et doit être un organisme reconnu avec un encadrement présent. Le tarif est applicable sur présentation d'un justificatif. C'est un tarif par personne (enfants et adultes) avec gratuité pour l'encadrement, soit 2 personnes maximum pour 10	1,50 €
<b>Convention Ville du blanc – CTM Rosnay : :</b>	
Gratuité permanente pour les membres du club sportif du CTM Rosany sur présentation de la carte d'adhérent. Cette gratuité ne concerne pas le personnel civil ou militaire non adhérent au club sportif d CTM.	gratuité
Employés municipaux, leurs conjoints et leurs enfants scolarisés	gratuité

<b>10- TARIFICATION PISCINE DES MENIGOUTTES</b>	<b>2022</b>
<b>Utilisation par le public :</b>	
L'utilisation s'effectue selon des créneaux précis et avec la présence d'un MNS chargé de la surveillance rémunéré par la ville. Cette utilisation est gratuite ( <i>le règlement intérieur fixe les modalités, les conditions et les règles d'utilisation</i> )	gratuité
<b>Utilisation par les associations :</b>	
La législation indique : pas d'obligation de MNS, le groupement doit prendre toute mesure pour assurer la sécurité des pratiquants. L'association en sollicitant le ou les créneaux devra donc apporter à la ville la preuve qu'elle est conforme avec les textes en vigueur	
<b>Tarifification pour les associations:</b>	
Les associations extérieures au Blanc paient une location	95,00 €
Les associations du Blanc bénéficient de la gratuité	gratuité
<b>Utilisation par les scolaires :</b>	
La surveillance générale doit dans tous les cas être assurée par un MNS affecté à cette seule tâche	
<b>Tarifification pour les scolaires :</b>	
Pour les collégiens et les lycéens blancois : gratuité avec présence obligatoire d'un MNS qui sera le chef de bassin ou un MNS rémunéré par la ville	gratuité
Pour les scolaires extérieurs : location avec présence obligatoire d'un MNS qui sera le chef de bassin ou un MNS rémunéré par la ville Cas particulier : si l'école extérieure dispose de son propre MNS, celui-ci sera donc un animateur, le MNS de la ville rémunéré par elle étant chargé de la surveillance.	
<b>Tarifification de la location :</b>	
Elle s'applique à un créneau d'utilisation sur la base d'une heure de vacation MNS majorée d'un montant estimé de l'utilisation même des bassins, soit par heure :	
Pour la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse et le service d'addictologie de l'hôpital du Blanc	37,00 €
Pour les communes hors Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	93,50 €
Les MNS sous la responsabilité du chef de bassin procéderont à un pointage qui sera transmis chaque fin de trimestre à leur chef de service, puis au service comptabilité en mairie. Ce travail sera facilité par l'élaboration habituelle par l'OMS du planning d'utilisation	

<b>11- TARIFICATION PISCINE HIVER COLLEGES EXTERIEURS</b>	<b>2022</b>
Une ligne d'eau par heure	23,25 €

<b>12-TARIFICATION VENTE DU CARBURANT AERODROME</b>	<b>2022</b>
Prix au m3 fixé officiellement par TOTAL arrondi à deux décimales plus 0,10 centimes d'euros	

<b>13- TARIFICATION MATERIEL TECHNIQUE</b>	<b>2022</b>
Nacelle – Forfait à la ½ journée avec 2 chauffeurs CACES nacelle	320,00 €
Re-garnisseuse - Forfait à la ½ journée avec 2 agents formés	255,00 €

<b>14- TARIFICATION EDITION LISTE ELECTORALE</b>	<b>2022</b>
La page A4	0,25 €
Le CD rom	3,10 €

<b>15- TARIFICATION MENAGE ET LOCATION MATERIEL</b>	<b>2022</b>
<b>Associations – Entreprises – Collectivités - Particuliers du Blanc ou extérieurs au Blanc</b>	
Ménage dans les salles mises à disposition ou louées - tarif horaire	60,50 €
<b>Tarif par jour ou au week-end :</b>	
Chaises par 10	10,00 €
Bancs à l'unité	4,50 €
Tables rectangulaires à l'unité	5,00 €
Tables rondes à l'unité	7,00 €
Barrières de police	1,50 €
Verres par 100	10,00 €
Grilles d'exposition ( par grille et par jour)	10,00 €
Forfait plafond pour les collectivités (chaises, tables, barrières, bancs) hors podium	308,00 €
Location estrade journée	178,00 €
Location podium journée	178,00 €
<b>Location cadres pour exposition :</b>	
Forfait pour un lot de 10 cadres par mois (3 lots maximum)	107,00 €
<b>La prise en charge du matériel et le retour sont à la charge du locataire</b>	

<b>16- TARIFICATION CAPTURE ANIMAUX DIVAGANTS</b>	<b>2022</b>
Forfait prise en charge (capture, gardiennage, nourriture) par animal	61,00 €

<b>17- TARIFICATION LE MOULIN DE LA FILATURE</b>	<b>2022</b>
<b>Associations – Entreprises – Particuliers du Blanc :</b>	
Location auditorium sans technicien première fois dans l'année civile	81,00 €
Location auditorium sans technicien à partir de la deuxième fois dans l'année	162,00 €

civile	
Heure du technicien	55,50 €
Location salle d'exposition avec office la ½ journée	162,00 €
Location salle d'exposition avec office la journée	262,00 €
<b><u>Associations – Entreprises – Particuliers extérieurs au Blanc :</u></b>	
Location auditorium sans technicien	323,00 €
Heure du technicien	61,00 €
Location salle d'exposition avec office la ½ journée	222,00 €
Location salle d'exposition avec office la journée	384,00 €
<b><u>IFSI – Collèges - Lycées :</u></b>	
Location auditorium première fois dans l'année civile	gratuité
Location auditorium à partir de la deuxième fois dans l'année civile	86,00 €
<b><u>Caution :</u></b>	500,00 €

<b><u>18- TARIFICATION LOGEMENT 42 RUE DE LA REPUBLIQUE</u></b>	<b>2022</b>
Par semaine	101,00 €
Par mois	353,50 €

<b><u>19- TARIFICATION BILLETTERIE SAISON CULTURELLE</u></b>	<b>2022</b>
<b><u>Avec abonnement :</u></b>	
Abonnement annuel par personne à compter du 1er mars 2022	14,20 €
Tarif abonné prix par spectacle à compter du 1er mars 2022	8,10 €
<b><u>Sans abonnement :</u></b>	
Tarif plein plus de 18 ans – prix par spectacle à compter du 1er mars 2022	14,20 €
Tarif réduit moins de 18 ans, étudiant - prix par spectacle à compter du 1er mars 2022	8,10 €
<b><u>Saison été tarif unique à compter du 1er mars 2022</u></b>	7,10 €
Spectacles saison culturelle destinés aux scolaires – prix par élève à compter du 1er mars 2022	3,10 €
Saison culturelle spectacle JérémY CREDEVILLE (5 mars 2022) – Tarif Unique	20,00 €

<b><u>20- TARIFICATION TERRASSE ET ETALAGES</u></b>	<b>2022</b>
Terrasses par an	12€/m <sup>2</sup>
Étalages par an	Forfait 40 € pour 5 m <sup>2</sup> , 12 € par m <sup>2</sup> supplémentaire, surface totale limitée à 10 m <sup>2</sup>
Véhicules aménagés vendant des produits alimentaires à emporter : vente régulière 1 jour fixe par semaine – Tarif par mois	15,00 €

<b><u>21- TARIFICATION CIRQUES – ATTRACTIONS – MANEGES FORAINS</u></b>	<b>2022</b>
Cirques et attractions moins de 150 places	Forfait 250 € + 35 € par jour à partir du 5ème jour
Cirques et attractions moins de 300 places	Forfait 429 € + 81 € par jour à

	partir du 5ème jour
Cirques et attractions plus de 300 places	Forfait 843 € + 151 € par jour à partir du 5ème jour
Manèges forains et structures de jeux par semaine	31,00 €

<b>22- EQUIPEMENTS SPORTIFS LYCEE/REGION</b>	<b>2022</b>
Piscines	23,17 € la ligne d'eau. Prise en charge de 3 lignes maximum (30 élèves maximum)
Gymnases	10,83 €
Stade de base une aire d'athlétisme et un terrain central d'honneur	16,19 €
Terrain stabilisé ou herbeux	3,85 €
Aire d'athlétisme en synthétique	9,35 €
Aire d'athlétisme non synthétique	8,60 €
Salle de sport (Dojo, tennis, tennis de table, halle des sports, aire couverte...)	4,05 €

#### **4- ACTUALISATION LINEAIRE VOIRIE COMMUNALE**

M. le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie communale. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La loi du 9 décembre 2004 précise les critères nécessaires à la prise en compte des modifications concernant la longueur de la voirie communale. Ainsi le classement et de le déclassement des voies communales sont prononcées par le conseil municipal, sans enquête publique à condition de ne pas porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies ( articles L2334-1 à L 2334-23 du CGCT).

Considérant que la longueur retenue au titre de la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) au premier janvier 2021 était de 53 373 mètres linéaires;

Considérant que l'actualisation de la voirie classée dans le domaine public n'a pas été effectuée depuis plusieurs dizaine d'années ;

Considérant le recensement effectué par les services techniques de la ville et par un cabinet expert, la société EDMS, mandatée spécifiquement pour cette mission ;

Considérant le [tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé au présent projet de délibération](#) ;

Considérant que le linéaire réel au 1er novembre 2021 est de 154 596 mètres linéaires, soit 101 223 mètres de différence ;

***Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime :***

- arrête le linéaire de la voirie communale à 154 596 mètres selon de tableau de classement joint à la délibération ;
- autorise M. le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF pour l'année 2022 ;
- autorise M. le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

**5- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

La ville du BLANC est propriétaire d'une patinoire installée durant la période des fêtes de fin d'année, place de la Libération, au BLANC. Cette patinoire est un équipement de loisirs, ayant vocation à accueillir des personnes de tous âges. Elle participe à l'attractivité de la ville.

Cette patinoire est mise à la disposition dans le cadre d'une convention d'occupation privative du domaine public.

La commune a organisé une consultation afin de recueillir des offres d'exploitation concurrentes, conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Au terme de cette consultation, et après analyse de l'unique offre reçue, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de l'Association Union Sportive Blancoise sur la base de sa proposition d'exploitation moyennant une redevance forfaitaire de base de 50,00€, plus une redevance variable à hauteur de 20% sur le chiffre d'affaire excédent la somme de 3 000,00 €.

***Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime autorise*** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec Association Union Sportive Blancoise afin de lui consentir un droit d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation de la patinoire.

**6- CONVENTION DE PARTENARIAT CINEMA**

***Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime*** autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Cinéma Différence, et deux autres partenaires : l'association de Gestion du Cinéma Studio République et l'association Affiche la Couleur. L'objectif de cette convention est de permettre la mise en œuvre et l'utilisation du concept Ciné-ma différence, et de préciser les modalités pratiques de mise en place des dites séances Ciné-ma différence.

**7- CONVENTION DE PARTENARIAT ECOMUSEE**

***Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime*** autorise M. le Maire à signer deux conventions de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement Lycée Raymond Loewy de la Souterraine en Creuse.

La première convention a pour objet la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement des abords de l'Écomusée de la Brenne : valorisation paysagère, hiérarchisation et définition des espaces et des usages, cette étude sera réalisée par les étudiants de DNMADE deuxième année mention espace avec l'intervention d'une paysagiste.

Le coût de cette étude s'élève à 1 650,00 € TTC, les crédits seront prélevés à l'article 617-322.

La seconde convention a pour objet la réalisation d'une étude portant sur un projet de revalorisation de la ville-haute du Blanc, cette étude sera réalisée par les étudiants de DNMADE troisième année mention objet, graphisme, espace et matériaux textiles. Ils porteront une réflexion sur la création d'un parcours de circulation connectant l'Écomusée de la Brenne, les bords de Creuse, le centre d'art du Moulin de la Filature pour un désenclavement des sites touristiques de la ville-haute. Le coût de cette étude s'élève à 2 558,00 € TTC, les crédits seront prélevés à l'article 617-322.

### **8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

*Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime* autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Mme VIAUD Christelle, professeur de musique employée par le PNR Brenne ayant toutes les compétences et qualifications requises pour dispenser des cours de cor, d'éveil musical et de chorale adultes à l'École Municipale de musique pourrait être mise à disposition de la ville du BLANC du premier janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel, le remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes sera fait sur relevé des heures effectuées.

### **9- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Retiré de l'ordre du jour.

### **10- ACCEPTATION LEGS**

Par courrier du 9 juin 2021, Maître, Alyne LACAILLE a informé M. le Maire que M. André DESCHUYTER décédé le 23 octobre 2020 a, par testament olographe en date du 12 janvier 2016, souhaité léguer à la ville du Blanc une somme de 5 000,00 € pour le fleurissement de la tombe de la famille DEJARDIN-DUMAS-LARTIGUE.

*Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime* autorise M. le Maire à accepter ce legs.

### **11- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

*L'Assemblée par 23 voix pour et 4 abstentions* (Mmes DUMANS-GRANGENEUVE-PRUVOST et M. CRON) *adopte* la décision modificative budgétaire suivante :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
<b>DEPENSES</b>		
617-322	Étude Écomusée et ville-haute	4 208,00 €
617-020	Étude Linéaire voirie	2 780,00 €
6226-020	Honoraires	10 000,00 €
6231-020	Annonces et insertions	1 000,00 €
6232-020	Fêtes et cérémonies	-7 600,00 €
023-01	Virement à la section d 'investissement	7 600,00 €
61551-020	Matériel roulant	4 000,00 €
6135-020	Locations mobilières	1 000,00 €
60621-020	Combustibles	167,00 €
6355-020	Taxes et impôts sur véhicules	500,00 €
022-01	Dépenses imprévues	-23 655,00 €
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>RECETTES</b>		
021-01	Virement de la section de fonctionnement	7 600,00 €
<b>DEPENSES</b>		
21881-952-024	Décorations de Noël	7 600,00 €
213181-920-020	Grosses réparations	-7 575,62 €
2031-1911-822	Levé topographique rue du Dr Fardeau	828,00 €
2031-969-020	Étude travaux à réaliser pour changement destination Moulin	3 000,00 €
213181-804-020	Grosses réparations	1 447,62 €
21881-968-020	Chalet bois	2 300,00 €
21881-945-020	Oriflammes	162,08 €
213181-857-414	City stade	-162,08 €
2183-938-01	Informatique	4 179,86 €
2183-938-020	Informatique	-4 179,86 €
213111-1715-020	Toitures Hôtel de ville	-448,80 €
213111-802-020	Toitures Hôtel de ville	448,80 €
21534-902-822	Éclairage public 2ème tranche	604,80 €
21534-902-814	Éclairage public 2ème tranche	-604,80 €
2182-937-020	Grosses réparations véhicules	372,83 €
2182-936-020	Grosses réparations tractopelle	-372,83 €
204211-800-61	Subvention équipement Résidence Autonomie des Trois Roues	20 000,00 €
204211-911-61	Subvention équipement Résidence Autonomie des Trois Roues	-20 000,00 €
2121-001-823	Plantations arbres	1 582,68 €
2121-912-823	Plantations arbres	-1 582,68 €

## **12- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime décide de :*

- fermer un poste d'adjoint technique au 31 décembre 2021 ;
- d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **13- INFORMATIONS DIVERSES**

Vu l'article L2121 – 13 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LE BLANC est propriétaire de terrains situés à LE BLANC cadastrés section BI numéro 531 et BK numéros 222, 223, 226, 228 et 229, relevant de son domaine public (Aérodrome Les Bergereaux).

Par suite d'une délibération en date du 8 juin 2021, rendue exécutoire par publication le 11 juin 2021 et affichage le même jour, le Conseil Municipal de la commune de LE BLANC a d'une part « *décidé de l'affectation de ce domaine public à un usage de production d'électricité par énergie radiative du soleil sur une partie de la parcelle BK 229 à détacher, le surplus de la parcelle et de l'ensemble de la plate-forme aéroportuaire restant affecté à la circulation aérienne publique* » et d'autre part décidé « *d'avoir recours à des condition d'occupation du domaine public à l'effet de permettre l'occupation d'une partie de ces parcelles cadastrées* ».

Suite à un appel à candidatures en vue du développement d'un projet photovoltaïque sur le site de l'aérodrome, plusieurs entreprises ont adressé un dossier à M. le Maire.

Après analyse des propositions, c'est la société URBASOLAR (RCS 492 381 157) qui a été retenue afin de conclure un bail emphytéotique administratif en vue de l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'aérodrome Les Bergereaux cadastré section BK numéro 229.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'URBASOLAR a créé la société URBA 466, filiale d'URBASOLAR et société dédiée, en cours d'immatriculation, avec qui des négociations sont actuellement en cours pour mettre au point la promesse de bail emphytéotique administratif.

**La promesse devrait être finalisée afin d'être présentée lors de la prochaine séance de conseil municipal prévue le 14 décembre.**

---

Séance levée à 20h04

---